

REPUBLIQUE FRANCAISE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 030-200003325-20250409-CS2025_01_02-DE

Service : FINANCES-SMTBA
Réf : CR/DG/MM
Tél. : 04 66 25 49 74

CS2025_01_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 9 AVRIL 2025

Etaient présents (9) :
Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Lionel ANDRÉ, Jacques PÉPIN, Marc BENOIT, Philippe RIBOT, Claire LAPEYRONNIE

Pouvoirs (2) :
Jalil BENABDILLAH pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Liliane ALLEMAND pouvoir à Jacques PÉPIN

Absents ou excusés (5) :
Monique NOVARETTI, Kathy GUYOT, Fabrice VERDIER, Ghislain CHASSARY, Régis BAYLE

Secrétaire de séance :
Aurélie GÉNOLHER

Objet : Compte de Gestion 2024

Le Comité Syndical,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Receveur Syndical dont les résultats de clôture sont égaux au Compte Administratif du SMTBA.

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 931 305,48	22 369 685,14	29 300 990,59
Titres de recette émis (b)	551 714,78	17 031 478,84	17 583 193,62
Réductions de titres (c)		2 500,00	2 500,00
Recettes nettes (d = b - c)	551 714,78	17 028 978,84	17 580 693,62
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 931 305,48	22 369 685,14	29 300 990,59
Mandats émis (f)	534 595,53	17 204 454,01	17 739 049,54
Annulations de mandats (g)		1 004 633,09	1 004 633,09
Depenses nettes (h = f - g)	534 595,53	16 199 820,92	16 734 416,45
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	17 119,25	829 157,92	846 277,17
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

51300 - SYND.MIX. TRANSPORT PUB ALES - B

Exercice 2024

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	2 141 935,45		17 119,25		2 159 054,70
Fonctionnement	5 396 635,14		829 157,92		6 215 793,06
TOTAL I	7 528 570,59		846 277,17		8 374 847,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 528 570,59		846 277,17		8 374 847,76

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christophe RIVENQ

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 030-200003325-20250409-CS2025_01_02-DE

S²LO



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du SMTBA, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.